



Compte rendu de la séance du conseil municipal du jeudi 31 octobre 2019

Le jeudi 31 octobre 2019, à 20h30, le Conseil Municipal de Val d'Izé, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Thierry TRAVERS, Maire.

La convocation a été adressée par écrit au domicile des conseillers municipaux, le vendredi 25 octobre 2019 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 18

Membres présents :

M. Thierry TRAVERS, Maire et Conseiller Départemental ; Mme Lisiane HUET, 1^{ère} adjointe ; M. Emile PERRIER, 2^{ème} adjoint ; Mme Maryse HUCHET, 3^{ème} adjointe ; M. Claude DONVAL, 4^{ème} adjoint ; Mme Laurence GERMAIN, 5^{ème} adjointe ; M. Francis GAULARD ; M. Maurice TRAVERS ; Mme Monique GALLAIS ; Mme Régeane MAO ; Mme Michèle SAUDRAIS ; M. Michel GIEUX ; M. Denis BRÉAN ; M. Gérard TRUFFAULT ; M. Michel LAURENT ; Mme Béatrice GUESDON ; M. Yann BOUVET ; M. Vincent PIPARD ;

Membres absents excusés :

M. Bruno DELVA ; Mme Christine REUCHERON ; Mme Natacha PIHAN ; Mme Isabelle MUCKA ; Mme Véronique CHAMPION.

Madame Laurence GERMAIN a été élue secrétaire de séance

❖ **Finances**

▪ **Indemnité de gardiennage de l'église**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser, pour l'année 2019, une indemnité de 479,86 €, au curé de la paroisse qui assure le gardiennage de l'église pour le compte de la commune.

▪ **Indemnité versée au percepteur**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser, pour l'année 2019, au percepteur une indemnité de conseil à un taux égal à 100 % du maximum autorisé, ce qui représente un montant brut de 602,05 €.

▪ **Entretien des espaces verts des logements sociaux situés rue du Sentier, impasse des Noës et rue Pierre Landais**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de maintenir à 10,00 € par mois et par logement, pour l'année 2020, le montant de la participation aux frais d'entretien des espaces verts des rues du Sentier, Pierre Landais et de l'impasse des Noës.

▪ **Fixation des tarifs des concessions dans les cimetières communaux**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal maintient pour l'année 2020, les tarifs 2019,

▪ **Fixation des tarifs d'occupation du domaine public**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal maintient pour l'année 2020, les tarifs 2019, soit :

- Marchand ambulant, présence occasionnelle : 50,00 € par jour, quelle que soit la surface occupée et la durée de présence.
- Marchand ambulant autorisé à s'installer sur la place Jean Poirier pour l'animation commerciale
- Avec branchement électrique : 10,00 € par présence quelle que soit la surface occupée ou 100€ le trimestre si plus de 2 présences par mois.
- Sans branchement électrique : 5,00 € par présence quelle que soit la surface occupée ou 50€ le trimestre si plus de 2 présences par mois.

▪ **Fixation des tarifs de location salles et matériel**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal fixe, pour l'année 2020, comme suit, les tarifs de :

- **Location de matériel**

1/Barrières métalliques de protection :

Pour les associations izéennes :	Gratuit
Pour les associations extérieures et les particuliers, la barrière :	2,50 €
Durée de la location limitée à 3 jours.	

2/Tables :

Pour les associations izéennes :	Gratuit
Pour les associations extérieures et les particuliers, la table :	7,00 €

3/Chaises :

Pour les associations izéennes :	Gratuit
Pour les associations extérieures et les particuliers, la chaise:	1,00 €

4/Vaisselle :

Pour les associations izéennes :	Forfait 10 €
Pour les personnes privées, la pièce :	0,30 €
Le couvert complet :	0,75 €

5/Chapiteaux (tentes de cérémonie) :

- la location, d'un chapiteau sans aide au montage	122,00 €	Gratuit pour les associations
Durée 3 jours maximum au-delà, le montant de la location est calculé au prorata de la durée de location		

• Photocopies ou impressions informatiques

Pour les particuliers :

- Simple A4 N&B, jusqu'à 10 unités	0,40 € les suivantes : 0,20 €
- Simple A4 Couleur, jusqu'à 10 unités	0,70 € les suivantes : 0,40 €
- Recto-verso A4 N&B, jusqu'à 10 unités	0,50 € les suivantes : 0,25 €
- Recto-verso A4 couleur, jusqu'à 10 unités	0,80 € les suivantes : 0,50 €
- Photocopie format A3	Tarifs correspondants : A4 + 0,25 €

Pour les associations izéennes :

- Simple N&B A3 ou A4	0,10 €
- Recto-verso N&B A3 ou A4	0,15 €
- Simple couleur A3 ou A4	0,15 €
- Recto-verso couleur A3 ou A4	0,20 €

Pour les demandeurs d'emploi :

A3 ou A4, simple ou RV	0,15 €
------------------------	--------

• Accueil d'animaux au chenil municipal :

- Forfait d'accueil	25,00 €
- Et par jour de présence	15,00 €

▪ Fixation des tarifs de location de la salle du Tertre et du Centre culturel

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal maintient les réductions appliquées, soit :

- Particulier izéen : - 30% (non applicable sur le forfait chauffage)
- Association izéenne : - 60% (non applicable sur le forfait chauffage)
- Association izéenne à vocation éducative : - 80% (non applicable sur le forfait chauffage)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal maintient pour l'année 2021, les tarifs 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal maintient pour l'année 2021, les tarifs 2020, soit :

❖ Projet d'aménagement de la rue des hauts d'Izé

Suite à la présentation le 5 septembre 2019, de l'étude relative à l'aménagement de la rue des Hauts d'Izé, le conseil municipal confie au cabinet Atelier Bouvier Environnement une mission de maîtrise d'œuvre d'un montant de **24.964,75 € HT**, soit un taux de 5.12% appliqué à un estimatif de travaux de 488.000,00 HT €.

❖ Projet de création d'une liaison douce

Suite à la consultation lancée pour l'attribution des lots du marché de travaux relatif à la création d'une liaison douce, 6 offres ont été reçues pour le lot 1, et 5 pour le lot 2.

Après analyse des dossiers :

- le lot 1 « **Voirie - Réseaux** » est attribué au groupement formé par la **SAS FTPB** sise ZA La Balorais 53 410 SAINT PIERRE LA COUR et **MAN TP** sis ZA La Gandonnière Rue Jean Gardan 35 500 POCE LES BOIS pour un montant de **121.517,15 € HT** (PS 2 Bordures comprise) ;
- le lot 2 « **Espaces verts** » est attribué à l'entreprise **VALLOIS** sise Chemin de Gassard 14 130 SAINT HYMER pour un montant de **19.942,89 € HT**.

❖ Etude de faisabilité carrefour giratoire

Le conseil municipal confie au cabinet Atelier Bouvier Environnement une mission d'études / diagnostic/ esquisses / estimation pour un montant de **3.650,75 € HT**.

❖ Plan Local d'Urbanisme

L'enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme s'est déroulée du 2 septembre 2019 au 4 octobre 2019.

La participation du public a été modeste, le maire informe l'assemblée des principales remarques formulées et consignées sur le registre. Comme le prévoient les textes, la commune a répondu au PV et aux questions du commissaire enquêteur, qui transmettra son rapport dans les 30 jours de la clôture de l'enquête.

❖ Personnel Communal

▪ Assurances risques statutaires

Le conseil municipal décide d'adhérer, au 1^{er} janvier 2020 et pour une durée de 4 ans au contrat d'assurances groupe proposé par le centre de gestion 35 pour les agents CNRACL et pour les agents IRCANTEC, l'assureur est CNP et le courtier Sofaxis.

▪ Attribution de chèques cadeaux

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder des chèques cadeaux d'un montant de 155€ au personnel communal à l'occasion des fêtes de fin d'année.

▪ Recensement

Le recensement se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020, l'Etat versant une dotation forfaitaire fixée à 4.746€ (5.491 € en 2015) le maire précise qu'il appartient à la commune de recruter les agents et de fixer leur rémunération.

Le conseil municipal décide le recrutement au 1^{er} janvier 2020, de 4 agents chargés d'effectuer les opérations de recensement et fixe leur rémunération comme suit :

- Par bulletin individuel collecté 1,65€
- Par feuille de logement collectée 1,10€
- Forfait formation 80,00€
- Forfait déplacement 220,00€

❖ Jeunesse

Le Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants (RIPAME) ouvert en 2017 réunit les communes de Champeaux, Landavran, Marpiré, Montreuil sous Pérouse, Taillis, Saint Christophe des Bois et Val d'Izé. Il repose sur un projet de fonctionnement établi pour les années 2017-2018-2019 et validé par la Caisse d'Allocations Familiales. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet réécrit pour la période 2020-2023, il accepte que la commune soit gestionnaire du RIPAME et finance à 45 % le reste à charge des dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement, le reste étant réparti entre les communes adhérentes, et autorise le maire à signer la convention et tout document se rapportant à cette affaire.

❖ Adressage

Le maire indique à l'assemblée qu'un adressage de qualité comprend un nom de voie et un numéro aux bâtiments que la voie dessert, il facilite l'intervention des services d'urgence, des services. Sur la commune plus de 20 % des points d'adresse ne sont pas numérotés et surtout 3 lieux-dits posent des problèmes de localisation : « Le Bas Chemin » - « La Charbonnelais » - « la Batonnais ».

Sur proposition la commission « Voirie, hydraulique, Landes.. », le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide que :

- Le lieu-dit « Le Bas Chemin », situé sur la route de La Cabelière, devient « Les Perrières ».
- Le lieu-dit « La Batonnais », situé sur RD 528, devient « La Grosserie »
- Concernant le lieu-dit « La Charbonnelais », sur la route de La Duchais, il devient « La Haute Charbonnelais » et celui de RD 528 devient « La Basse Charbonnelais »

Un arrêté de dénomination puis de numérotation seront pris et les riverains concernés seront informés des formalités à accomplir

❖ Foncier

Sur proposition de la commission « Voirie, hydraulique, Landes.. », le conseil décide de mettre en location :

- **A l'EARL le Clos** les parcelles AK 63 et 64 pour un prix annuel de 110,00 € l'ha
les parcelles AK 65-72-73-74 pour un prix annuel de 140,00 € l'ha
- **Au GAEC GRANGER** la parcelle AK 83 pour un prix annuel de 140,00 € l'ha (Régularisation de l'échange avec Busson JP)
- **Au GAEC GAULARD** les parcelles AK 88-89-90 pour un prix annuel de 140,00 € l'ha
- **Au Ball Trap** les parcelles AJ 119 et AJ 122 pour un prix annuel de 140,00 € l'ha
- **Au Moto Club** la parcelle AK 75 P pour un prix annuel de 110,00 € l'ha

❖ Affaires diverses

- **Projet Bibliothèque** : le groupe de travail sera mis en place courant novembre
- **Acquisition d'un véhicule électrique** Pulsa 4 Ligier en remplacement du C15 pour un montant de 17.992,53 € TTC,
- **Fête départementale de l'agriculture organisée par les jeunes agriculteurs** : les 22 et 23 août 2020 sur la commune : Lieu-dit « Grand village »,
- **Implantation de l'entreprise Marion Alu et Métallerie des Portes de Bretagne** sur la zone d'activité (ex bâtiments Sofafrance)

Prochaine séance du Conseil Municipal : Jeudi 19 décembre 2019 à 20h30